

Ai-je droit à une aide des régimes sociaux?



Exemple: je vis seul(e), j'ai une petite fortune de CHF 30'000.–
et mon EMS me coûte CHF 176.25 par jour

Question: ai-je droit à une prestation complémentaire PC AVS/AI ?

Le calcul ci-dessous est sommaire et correspond à la majorité des situations concernées. La colonne de droite vous permet d'évaluer votre situation.

Etape n° 1 Calcul de la fortune

Pour une fortune **inférieure à CHF 37'500.–**, seuls les intérêts sont pris en compte dans le calcul des revenus.
(En cas de fortune supérieure à CHF 37'500.–, consultez le Mémento n°4)

	Exemple	(chiffres par an)	Ma situation	
	Revenus		Revenus	
Etape n° 2 <i>j'ajoute</i>	Calcul de mes revenus annuels			
	<ul style="list-style-type: none"> • la rente AVS ou AI • les autres rentes • (retraite, viagère etc.) • le rendement de la fortune mobilière • (intérêts bruts) • d'autres éventuels revenus • (usufruit etc.) 	27'840.–		
		150.–		
Etape n° 3 <i>j'ajoute</i>	Calcul des déductions annuelles (dépenses)	Déductions		Déductions
	<ul style="list-style-type: none"> • l'éventuel loyer + charges (max. CHF 13'200.– par an et un an au plus dès l'entrée en EMS) • mes frais de séjour de l'EMS (à charge du résident) • le montant de mes dépenses personnelles (CHF 275.–/mois) 	10'800.–		
		CHF 176.25 x 365 jours 64'331.–		
		CHF 275.– x 12 mois 3'300.–		3'300.–
Etape n° 4 <i>égale</i>	Total des revenus et des déductions			
		27'990.–	78'431.–	
Etape n° 5 <i>moins</i>	Calcul de ma prestation complémentaire PC AVS/AI			
	Revenus	27'990.–		
	Déductions	78'431.–		
<i>égale</i>	Insuffisance	-50'441.–		
	soit une PC AVS/AI par an	50'441.–		
	soit une PC par mois	4'203.–		

Parce que j'ai droit à une PC AVS/AI:

- ma prime d'assurance-maladie de base est prise en charge par le subsidiaire cantonal, au maximum jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale.
- une quotité disponible RFM (Remboursement des frais de maladie) me permet de me faire rembourser la franchise et les quote-part et d'autres frais de soins.